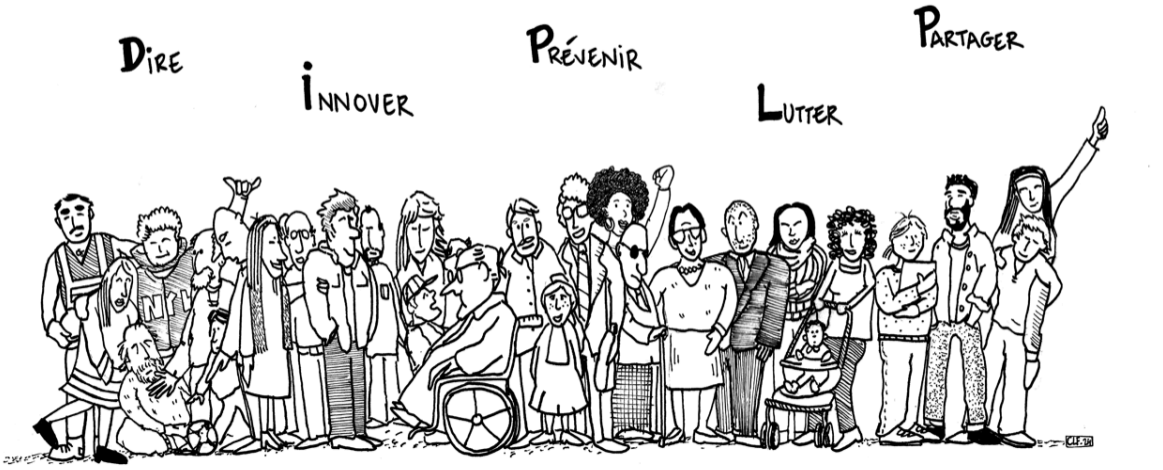
Afficher dans le navigateur

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



LA LETTRE DE LA **DIPLP**

La DIPLP : c'est pas parce qu'on a un nom imprononçable qu'on n'agit pas!

Mai 2026



L'EDITO

Être pauvre coûte cher. Cette réalité, trop souvent méconnue, structure le quotidien de millions de personnes qui doivent composer avec un budget contraint, des dépenses incompressibles et des arbitrages permanents. Quand chaque euro compte, la moindre variation de prix, la moindre dépense imprévue peut fragiliser un équilibre déjà précaire. Et paradoxalement, ce sont celles et ceux qui disposent du moins de ressources qui paient souvent le plus cher : pour se déplacer, pour se chauffer, pour accéder à une alimentation de qualité ou à des services essentiels. Et les exemples sont nombreux : faire ses courses sans voiture, c'est payer plus cher au magasin de proximité, ne pas pouvoir avancer une caution, c'est accepter un logement trop petit, énergivore, donc plus coûteux à chauffer, ne pas avoir de carte bancaire classique, c'est subir des frais supplémentaires sur chaque retrait, ou encore ne pas pouvoir acheter en gros, c'est payer plus cher au kilo. Selon l'endroit où l'on vit, ces contraintes peuvent peser encore davantage, quand l'accès aux commerces, aux transports et à certains services est limité ou encore quand le coût du logement est plus important.

Être pauvre coûte cher, en temps, en énergie et en stress. Cher parce qu'il faut sans cesse comparer, renoncer, contourner. Cher parce que les "petits prix" ne sont pas toujours accessibles, parce que les frais cachés s'accumulent, parce que l'urgence empêche d'anticiper.

Quand on vit avec un budget serré, chaque dépense est un arbitrage. Choisir entre remplir le frigo ou remplir le réservoir, entre acheter des produits de qualité ou se contenter de ce qui est le moins cher et ça n'est pas sans conséquence sur la santé et sur l'environnement ou entre payer une facture en retard ou acheter une paire de chaussures aux enfants, voici le quotidien des personnes pauvres.

Dans ce contexte, la maitrise budgétaire est un levier indispensable et les pauvres bien malgré eux sont des gestionnaires hors pair ! Gérer un budget, anticiper, comparer, repérer les offres pertinentes, éviter les pièges du surcoût ou du crédit facile : autant de compétences qui renforcent l'autonomie et la capacité d'agir. Mais cette responsabilité ne peut reposer uniquement sur les individus. Elle doit s'accompagner d'un environnement plus juste, plus lisible, plus protecteur.

C'est pourquoi nous saluons les initiatives d'entreprises qui développent des offres inclusives, pensées pour les ménages aux revenus modestes. Tarifs solidaires, abonnements à prix réduits, produits essentiels à marge limitée, services adaptés : ces démarches, lorsqu'elles sont transparentes et réellement accessibles, peuvent constituer des outils vertueux pour soutenir le pouvoir d'achat et permettre à chacun de consommer mieux, sans renoncer à la qualité.

Face à l'inflation, aux tensions sur les budgets familiaux et aux inégalités persistantes, il est essentiel de multiplier les solutions concrètes. Encourager les bons plans responsables, faciliter l'accès à des alternatives moins coûteuses, accompagner les ménages dans leurs choix de consommation, promouvoir les initiatives solidaires : c'est ainsi que nous pouvons réduire les effets de la pauvreté et redonner du pouvoir d'agir et de l'autonomie.

La lutte contre la pauvreté ne se résume pas à compenser un manque de ressources. Elle consiste aussi à transformer un système dans lequel les plus fragiles paient trop souvent le prix fort. Ensemble, pouvoirs publics, associations, entreprises et citoyens, nous pouvons bâtir un environnement où consommer mieux et moins cher n'est plus un défi, mais un droit accessible à tous.



Anne Rubinstein

Déléguée interministérielle à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

LA PAROLE À UNE PERSONNE EN SITUATION DE PAUVRETE

Florence
Déléguée du CRPA
(Conseil régional des personnes accompagnées)

1. Quel poste de dépense pèse le plus dans votre budget ?

Le poste de dépense qui pèse le plus dans mon budget sont le loyer et les charges incompressibles. Elles augmentent sans arrêt et de manière très importantes. Par exemple mon loyer a augmenté de 25 euro cette année par rapport à l'année dernière, le portant à plus de 65 % de mes revenus mensuels.
Pour le sécuriser chaque mois, je rogne sur l'alimentation et n'ai ni loisirs, ni abonnements, ni dépenses autres que les charges.
Chaque mois je suis à zéro et à partir du 15 du mois il ne me reste rien.

2. Quelles stratégies adoptez-vous pour gérer votre budget ?

Pour gérer mon budget je fais des comptes d'apothicaires pour ne rien dépenser autres que le loyer et les charges.
J'ai mis en place des prélèvements automatiques, des tableaux annuels de dépenses que je remplis tous les mois en notant les augmentations notamment pour les charges. Je fais des graphiques aussi montrant les augmentations.

3. Est-ce que vous pouvez vous appuyer sur quelqu'un pour vous aider à améliorer votre pouvoir d'achat ?

Je suis suivie par une assistante familiale à la maison départementale d'action sociale pour qu'elle vérifie mes budgets. Mais elle ne peut rien faire. Elle dit que mes comptes sont très bien tenus.
Je n'ai pas droit à certaines aides car je dépasse le plafond autorisé de quelques euros.
Lorsque je fais mes courses je rogne sur tout et je garde tous les tickets de réduction que j'utilise et je regarde les catalogues pour aller où c'est le moins cher. Je n'achète que des marques magasin. J'achète aussi dans les promotions dates courtes.
Je fais mes courses avec la calculatrice à la main.

4. Quelle place prend la gestion de votre budget dans votre vie par rapport à votre travail le cas échéant, votre vie sociale, vos loisirs etc ?

La gestion de mon budget est très importante en termes de temps passé à faire mes tableaux, mes graphiques, mes mises à jour, la collation de mes tickets de réduction et la recherche dans les catalogues pour trouver où est le moins cher.
Le journal c'est ma seule lecture faute de budget pour des livres ou l'abonnement médiathèque.

5. Si l'Etat devait faire un geste fort pour améliorer votre pouvoir d'achat, qu'est-ce que vous attendriez ?

J'attendrais de l'Etat qu'il gèle les augmentations de loyer et les charges incompressibles, qu'il revoit les plafonds pour les revenus au-dessus du seuil de pauvreté, qu'il régule les marges des magasins pour limiter les hausses intempestives sur les produits d'usage courant.

6. Malgré les difficultés, quelles sont les choses que vous avez mises en place ou appris pour vous en sortir au quotidien ?

Je suis titulaire d'un doctorat es Sciences de Gestion et je fais très attention à tous les postes de dépenses. Je n'ai même pas de quoi m'acheter un rouge à lèvre et encore moins du maquillage et des vêtements à la mode. J'use mes chaussures jusqu'à la corde.
La gestion est mon domaine et pour m'en sortir pas d'autre choix que de compter tout sous à sous au centime près. Je n'ai aucun compte d'épargne et ma banque m'a jeté dehors car je gagne trop peu et cela ne les intéresse pas. J'ai dû prendre une banque en ligne pour limiter les frais de gestion. Je n'ai que l'assurance habitation responsabilité civile.

7. Selon vous, qu'est-ce qui a le plus contribué à votre situation actuelle ?

Il y a une dizaine d'année la médecine m'a diagnostiqué une maladie extrêmement rare, invalidante, pour laquelle il n'y a pas de traitement, incurable et mortelle. Elle m'occasionne de très grandes souffrances et n'est pas reconnue comme ALD par la CPAM qui ne la prend pas en charge. Handicapée moteur j'essaie de rester autonome le plus possible et me déplace très difficilement avec une canne anglaise.

La MDPH ne m'a accordée que 79 % d'invalidité au lieu des 80 % requis pour avoir droit à des aides comme une aide-ménagère alors que je ne peux plus faire de ménage à cause de mon handicap qui me paralyse du côté gauche et que je suis toujours obligée d'avoir une canne pour me tenir. J'ai déjà fait 2 fois appel de la décision mais rien n'y fait. La MDPH ne m'a même pas reçue.

J'ai été licenciée de mon ancien travail pour incapacité totale : j'étais professeur de secrétariat et de comptabilité dans un centre de formation pour adultes handicapés. On m'a jeté comme une vieille chaussette trouée malgré l'excellent travail que je fournissais pour ne pas me payer d'indemnité en m'accusant à tord de faute professionnelle. Les prudhommes m'ont donné raison et j'ai touché une petite indemnité qui a vite été avalée par le gouffre financier d'une maison acheté avec mon ex-époux qui m'a abandonnée car handicapée. Il me maltraitait et j'ai dû divorcer et avant quitter le domicile conjugal. Une excellente assistante sociale m'a trouvé un logement à petit loyer meublé pour m'héberger 18 mois. Puis j'ai intégré la pension de famille qui m'accueille aujourd'hui mais le loyer était nettement plus élevé. C'est pourquoi je me prive de tout et ne mange pas toujours à ma faim.

8. Qu'est-ce qui vous aide à garder le cap dans les moments difficiles ?

Toujours sourire même lorsque c'est difficile, et ne rien laisser paraître. Je ne parle jamais de ma situation qu'en de très rares occasions. J'espère trouver le moyen de me sortir la tête de l'eau mais je suis à 1,5 ans de ma retraite et je toucherai encore moins qu'aujourd'hui.
Je suis très active à la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité), déléguée CRPA et CDPA, membre du conseil d'administration et secrétaire du bureau.
Je m'implique énormément pour oublier mes problèmes et je pense toujours qu'il y a pire que moi. La FAS est ma famille de cœur, car orpheline, mes sœurs habitent très loin de chez moi et vive WhatsApp

📊 CHIFFRES CLÉS

Plus de 13 % des Français sont en situation de privation matérielle en 2025, incapables de faire face à certaines dépenses essentielles

Les chômeurs,
les locataires du parc social et les familles monoparentales sont les plus exposés

Enquête Insee, 2025



Les ménages modestes consacrent **30 % à 35 % de leur budget au logement, qui constitue leur premier poste de dépense ...**

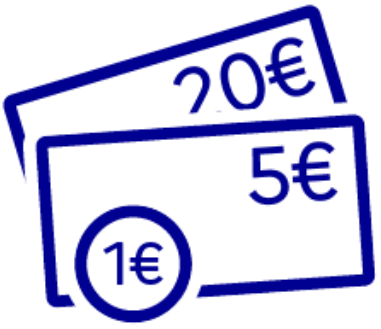
Enquête budget des ménages, Insee, 2017

... Et plus de **60 % à des dépenses pré-engagées (logement, énergie, abonnements…),** limitant fortement leur capacité d'arbitrage

Enquête budget des ménages, Insee, 2017

Les dépenses alimentaires représentent **15 % à 20 % du budget des ménages pauvres,** une part plus élevée que pour les ménages aisés

Enquête budget des ménages, Insee, 2017



15,4 % de la population, soit près de **9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire**

Enquête Insee, 2023

L'ETUDE DE L'ACTION TANK SUR LA DOUBLE PENALITE DE LA PAUVRETE

Etude méthodologique combinant un volet quantitatif et un volet enquête réalisée en 2023, en partenariat avec le Boston Consulting Group (BCG), la Banque Postale et la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP).

Les **ménages pauvres** subissent une **"double peine"** avec un surcoût moyen de **700 € par an pour accéder aux mêmes biens et services** que le reste de la population, **pouvant atteindre 1 500 € pour les plus touchés (environ 1 million de personnes)**

La **"double peine"** se concentre **à 90 % sur 5 postes de dépenses : logement, énergie, mobilité, assurance et crédit**



Source : Etude de la double pénalité de pauvreté en France, volet quantitatif, BCG et Action Tank, 2023

Avant prise en compte des aides, le surcoût de la **"double peine"** peut représenter jusqu'à **8,7 % du budget des ménages pauvres.**

Alors que **36%** des ménages déclarent avoir rencontré un **incident bancaire**, **15%** déclarent avoir recours à l'**offre "clientèle fragile"** auprès de leur banque.

COUP DE PROJECTEUR SUR

4 mesures pour favoriser le pouvoir d'achat des ménages précaires

Plus de 100 000 personnes ont souscrit à l'offre solidaire Coup de Pouce Internet, d'Orange

En France, 16 millions de personnes sont éloignées du numérique, dont 5 millions cumulent avec une précarité financière. Cette fracture numérique tient souvent à des difficultés d'accès aux équipements (connexion et ordinateur) et à des freins liés aux compétences.
L'offre Coup de Pouce Internet Orange vise à faciliter l'accès à une connexion internet à domicile des ménages à bas revenus : Internet + TV + téléphone fixe à 15,99 €/mois, sans augmentation, sans engagement et sans frais de résiliation. L'offre s'adresse à toutes les personnes qui ont un quotient familial CAF (Caisse d'Allocation Familiale) ou MSA (Mutualité Sociale Agricole) inférieur ou égal à 700€ et aux séniors bénéficiaires de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées).
Pour compléter l'équipement, les clients Coup de Pouce peuvent acheter un ordinateur reconditionné à 169 €, payable en 4 fois sans frais (PayPal), jusqu'à 3 mois après la souscription. PC testé et bénéficiant d'une remise à niveau technique et logicielle, avec assistance à distance.
La souscription se fait en boutique Orange ou au 39 00.
L'offre est référencée sur la plateforme d'inclusion DORA et peut bénéficier à de nombreux publics éligibles.

En savoir plus : Box Internet pas cher - Offre sociale Coup de Pouce Internet - Orange

La Banque Solidaire de l'Equipement : Aider les ménages précaires à équiper leur nouveau logement dignement et à moindre coût



Pour beaucoup de ménages précaires, accéder à un logement est une étape déterminante de leur parcours. Pouvoir s'y installer dignement, sans s'endetter en est une autre, souvent sous-estimée car le coût des équipements représente une charge importante, qui pèse sur des budgets déjà contraints.
C'est dans ce contexte que, depuis 2012, la Banque Solidaire de l'Équipement (BSE) agit concrètement pour aider les ménages fragiles à équiper leur logement dignement, rapidement et à moindre coût en leur proposant des équipements issus de dons d'entreprises et en les accompagnant dans leurs choix lors de rendez-vous individuels au sein d'appartements-témoins (showrooms).
Ce modèle, à la fois solidaire et circulaire, répond à un triple enjeu :

- lutter contre la précarité matérielle,
- valoriser des ressources existantes
- et permettre l'insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi à travers la logistique du dispositif.

Avec un nombre record de bénéficiaires et une augmentation des dons en 2025, la BSE confirme la pertinence de son action. Dans un contexte d'inflation, ce type de dispositif apparaît plus que jamais essentiel.
Travailleurs sociaux et entreprises partenaires jouent un rôle clé et démontrent qu'en mobilisant des ressources existantes et en fédérant des acteurs, il est possible d'apporter des réponses concrètes et durables aux défis que rencontrent les ménages vulnérables.

- **Site internet** : La Banque Solidaire de l'Equipement - Emmaüs Défi
- **Vidéo** : Présentation de la Banque Solidaire de l'Equipement

Salons Joséphine :
Des prestations coiffure et esthétique à prix très réduits ou gratuits.

JOSÉPHINE
la confiance est une force
GroupeSOS



L'association Joséphine, fondée en 2006, soutient depuis 20 ans les femmes en situation de précarité à retrouver confiance en elles et à favoriser leur inclusion sociale et professionnelle. En 2016, elle a rejoint le Groupe SOS, renforçant son impact avec des salons de beauté solidaires à Paris, Moulins et

Clermont-Ferrand. Ces salons offrent des soins de bien-être (socio-esthétique, coiffure, conseil en image) et des programmes d'insertion. En Ile de France, parmi ses initiatives, "Estime de soi" renforce la confiance, "Estim'Emploi" soutient l'insertion professionnelle, et "Un Temps pour Soi" accompagne les femmes bénéficiaires du RSA en Seine Saint Denis et dans les Hauts de Seine.
En 2025, 633 femmes ont bénéficié de ces actions, avec des résultats notables : 84 % ont retrouvé confiance en elles et 63 % des participantes d'Estim'Emploi ont trouvé un emploi ou une formation.
Joséphine collabore avec des partenaires publics et privés et continue de promouvoir l'accès aux soins de bien-être comme un levier essentiel d'émancipation et de reconstruction sociale

En savoir plus : Josephine

Club Mobilité :
Une voiture neuve ou d'occasion récente pour les personnes en précarité

Le Club Mobilité
Agréé « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »

Le Club Mobilité est une structure labellisée ESUS créée en 2018 qui assure la mise en œuvre opérationnelle des offres Caremakers, programme de mobilité solidaire du Groupe Renault à destination de personnes, exclues des financements bancaires classiques, domiciliées en France métropolitaine, avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 000 euros par an et un besoin de mobilité dans le cadre de leur projet professionnel.
Elle accompagne les bénéficiaires dans leur projet de mobilité pour se maintenir ou accéder à l'emploi, via l'achat ou la location avec option d'achat (LOA) de véhicules Dacia neufs ou de véhicules Renault d'occasion récents, rendus accessibles grâce à des loyers réduits adossés à un microcrédit : Dacia Spring disponible à partir de 124€ par mois sur 5 ans, 10 000 km par an.
Le budget véhicule mensuel moyen des bénéficiaires est 28% plus bas que lorsqu'ils possédaient un véhicule ancien (Déclarations bénéficiaires 6 mois après la livraison – rapport d'activité 2024).
C'est possible grâce à la coopération des marques de Renault Group, de ses concessions volontaires et de sa banque Mobilize Financial Services, des micro-financeurs Adie et Institut de Microcrédit (Parcours Confiance) ainsi que des partenaires prescripteurs (France Travail, Wimoov, etc).

En savoir plus : Le Club Mobilité

LA CITATION

« Le pouvoir d'achat, c'est la liberté. »

François Mitterrand
Président de la république française de 1981 à 1995

SUR LE TERRAIN

En Bourgogne-Franche-Comté :
La microépargne pour l'inclusion



CHANTIER école Bourgogne-Franche-Comté développe des actions visant à renforcer les compétences des Ateliers Chantiers d'Insertion, en conseillant, formant et accompagnant les structures tout au long du cycle de vie de leur entreprise sociale.
C'est à partir de ces réalités de terrain qu'a émergé MéPI (Microépargne pour l'Inclusion).

Le dispositif repose sur une idée simple : de petites sommes épargnés, lorsqu'elles sont accompagnées et bonifiées, peuvent devenir un levier concret d'autonomie, sans recourir à l'endettement. MéPI articule inclusion et éducation financière dans le cadre d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé, adapté aux capacités des personnes. L'épargne s'inscrit dans un projet précis et validé visant à lever des freins à l'insertion professionnelle (mobilité, garde d'enfants, santé, etc.).

Elle permet aux bénéficiaires de se projeter dans un parcours plus stable, tout en agissant sur les différentes dimensions de la précarité. Au terme de six mois, les fonds sont débloqués, l'épargne constituée est restituée au bénéficiaire, assortie d'une bonification comprise entre 100 % et 200 %. Le dispositif est soutenu par l'AG2R La Mondiale, la Banque de France, des collectivités, des entreprises, des mécènes, via des mécanismes de « bons d'épargne.

MéPI incarne une expérimentation structurante, soutenue par le Pacte des solidarités et la préfecture de région, qui participe à l'émergence d'une finance solidaire territorialisée, en lien direct avec les enjeux d'inclusion sociale et financière.

En savoir plus :

- CHANTIER Ecole Réseau national
- Livret en ligne : Microépargne pour l'inclusion, Calameo

En Ardèche :
Création et expérimentation d'une plateforme locale de soutien à l'habitat partagé et/ou intergénérationnel

Sur le territoire du Sud Ardèche, le parc de logement d'accueil est restreint pour les ménages modestes du fait de l'importance de la maison individuelle, des résidences secondaires (près de 4 logements sur 10) et de la faible offre en parc locatif social. Les personnes à faible revenus, notamment les saisonniers, sont donc contraints dans leur accès à un logement dans un marché atypique et rendu tendu par les contraintes associées à la spécialisation touristique du territoire.

Aussi, grâce au financement du pacte des solidarités, les intercommunalités Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l'Ardèche et Pays Beaume-Drobie ont lancé une expérimentation pour envisager des offres de logement hybrides, accessibles par les ménages les plus modestes/ et ou fragilisés par des situations familiales. Il s'agit d'identifier les hébergeurs (souvent des personnes âgées, propriétaires de corps de ferme parfois eux-mêmes précaires), présenter de l'offre aux saisonniers, favoriser la mise en relation et le suivi de la cohabitation.

En 2025, l'expérimentation a montré que le portage par l'espace saisonnier– guichet unique pour les saisonniers- n'apparaissait pas adapté pour gagner la confiance des personnes âgées futurs hébergeurs. C'est donc le centre socio-culturel, porté par le dynamisme de ses administrateurs et bénévoles, bien identifié désormais sur le territoire grâce à des actions également financées par le pacte des solidarités, qui va reprendre le flambeau pour ce travail de conviction.

Cette expérimentation qui nécessite du temps et des réajustements illustre également l'importance du rôle de l'Etat par ses financements étatiques pluriannuels pour donner sa chance aux initiatives issues du terrain.

A Lyon :
La triple tarification VRAC



Pour les bénéficiaires de ses achats groupés, afin de rendre accessible des produits alimentaires et d'hygiène de qualité au plus grand nombre, Vrac Lyon Métropole adapte les prix de ses produits à la situation de ses adhérentes et adhérents :

- La tarification "coup de pouce" à -50% du prix coûtant d'achat, est réservée aux personnes en situation de grande précarité orientées sur prescription sociale. Aucune information sur les ressources des personnes n'est ensuite demandée, le but est de faciliter le parcours des personnes et d'éviter la stigmatisation des publics ;
- La tarification "quartiers prioritaires de la ville" (QPV) à -10% du prix coûtant d'achat, est réservée aux habitants des quartiers prioritaires de la ville et étudiants et ce, sans justification de ressources ;
- La tarification "hors quartier", pour les autres habitants, se situe entre +10% et +20% du prix coûtant d'achat producteur. Ce tarif reste en moyenne inférieur de 20% aux tarifs pratiqués dans les grandes surfaces ou les magasins spécialisés.

Ces trois tarifs permettent à chacun d'accéder à une alimentation de qualité, juste et responsable.

A Lille :
Un achat groupé de mutuelle réduit la cotisation de 15 à 20%

ASSOCIATION MISS Mission Santé Sociale

Les tarifs des contrats de santé sont en forte augmentation et de nombreuses personnes n'ont pas ou plus de mutuelle et peuvent renoncer aux soins.

Selon la CPAM de Lille-Douai, 1 assuré sur 4 n'a pas de mutuelle, et n'est pas bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire qui pourrait assurer à toutes ces personnes une prise en charge de leurs soins.

Dans le cadre du Plan lillois de lutte contre les exclusions 2022-2026, la Ville de Lille a voulu agir en lançant début 2024 un appel à manifestation d'intérêt pour une « Mutuelle pour tous ».

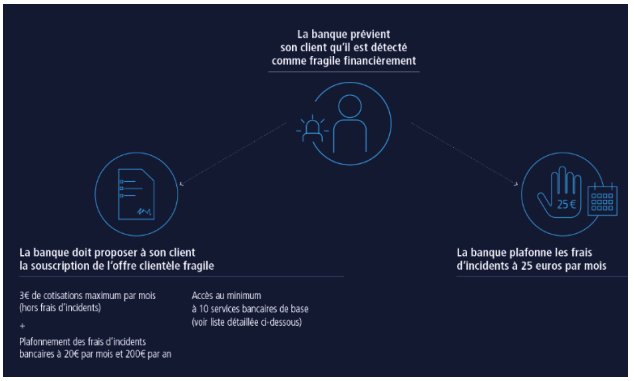
C'est une association, « Mission santé sociale », qui a été retenue. Elle travaille avec plus de 70 mutuelles partenaires qui proposent des tarifs préférentiels. Il ne s'agit donc pas d'une mutuelle communale, et elle ne pèse ainsi pas sur les finances publiques.
Une autre originalité est que cette mutuelle est accessible à tous les habitants de la ville, sans condition de ressources ni d'âge. Tel un courtier, le référent propose des couvertures adaptées aux profils et besoins des personnes.

Sur l'année 2025, plus de 700 personnes ont demandé conseil à la Mission Santé Sociale et 543 ont souscrit un contrat donc la cotisation moyenne est de 107€/mois.
Les économies permises par cette initiative sont de 15 à 20 % à couverture équivalente à une mutuelle souscrite directement et le référent de l'association se charge des démarches de résiliation de l'ancienne mutuelle le cas échéant.

La prise de rendez-vous se fait directement sur le site missionsantesociale.org.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Clients fragiles : comment les dispositifs bancaires protègent les ménages précaires



Face à l'augmentation du coût de la vie, les banques ont un rôle clé à jouer pour protéger le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables. En France, le dispositif des « clients fragiles », prévu par la réglementation, impose à tous les établissements bancaires d'identifier les clients financièrement fragilisés et de leur appliquer des mesures de protection spécifiques.
Concrètement, ce dispositif permet de plafonner les frais d'incidents bancaires à 25 € par mois et 200 € par an, contre des montants qui pouvaient auparavant dépasser 300 à 400 € par an. Les clients concernés peuvent également bénéficier d'une offre bancaire dédiée à tarif réduit, généralement autour de 3 € par mois, incluant des services essentiels. À titre de comparaison, un package bancaire classique est souvent facturé 12 à 15 € par mois.
La Banque Postale a mis en place une approche proactive et sociale. Elle élargit les critères d'identification des clients fragiles et met en œuvre un accompagnement renforcé. Créé dès 2013, L'APPUI est un service gratuit et confidentiel d'accompagnement bancaire et budgétaire, assuré par des conseillers spécialisés. Il permet de réaliser un diagnostic du budget, d'identifier les leviers d'amélioration du « reste à vivre » et d'orienter les clients vers des aides sociales, des solutions de prévention du surendettement ou des partenaires associatifs.
En combinant plafonnement des frais, offres à bas coût et accompagnement personnalisé, le dispositif « clients fragiles » constitue un outil essentiel de lutte contre la précarité financière et un enjeu majeur de pouvoir d'achat.

En savoir plus :

- Vidéo sur le site APPUI : Soutien budgétaire avec L'Appui - La Banque Postale
- Le plafonnement des frais bancaires et l'offre clientèle fragile | Banque de France

Revalorisation de la prime d'activité depuis le 1er avril 2026



Crédits: Denis Anikin - stock.adobe.com

Dans le cadre de la loi de finances pour 2026, la prime d'activité fait l'objet d'une revalorisation significative, pour soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes et inciter à l'activité. Dès le 1er avril 2026, la réforme prévoit une hausse moyenne d'environ 50 euros mensuels pour 3 millions de ménages bénéficiaires.
Cette augmentation repose sur un double mécanisme. D'une part, la revalorisation annuelle indexée sur l'inflation (+0,8 à +0,9 %) s'applique au montant forfaitaire. D'autre part, une réforme structurelle modifie la bonification individuelle et relève les plafonds de ressources, permettant à de nouveaux publics d'accéder au dispositif. Le montant forfaitaire pour une personne seule atteint ainsi 638,28 euros.
La réforme veut renforcer l'incitation au travail en améliorant le revenu disponible des actifs à bas salaire. Sur le plan budgétaire, elle représente un effort financier important pour l'État, estimé à plusieurs milliards d'euros. Sur le plan administratif, elle s'inscrit dans une dynamique de simplification des prestations sociales grâce à l'automatisation partielle des démarches. Toutefois la prime d'activité, en tant que complément de revenu, ne se substitue pas à une politique salariale et n'ouvre pas de droits contributifs, notamment pour la retraite.
Ainsi, la hausse de la prime d'activité constitue un levier rapide de soutien au pouvoir d'achat.

En savoir plus : La prime d'activité revalorisée au 1er avril

FOCUS SUR

La prochaine rencontre nationale de la DIPLP le 21 mai 2026

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre prochaine rencontre nationale « Agir sur la mobilité pour lutter contre la pauvreté » qui se tiendra le :

Jeudi 21 mai 2026 de 9H30 à 16H30
Au Ministère du travail et des solidarités
14, avenue Duquesne, Paris 7ème
Salle de conférence Pierre Laroque

Nous explorerons la mobilité comme outil concret de réduction de la pauvreté et nous nous questionnerons sur : comment penser et organiser des politiques de mobilité solidaires ? Avec quels acteurs et quels moyens ? Comment les évaluer ?

Si vous souhaitez participer, inscrivez-vous en cliquant sur le lien ci-dessous.

S'inscire à la rencontre

Si vous souhaitez nous faire connaitre une initiative innovante dans votre territoire :

Ecrivez-nous

📅 L'AGENDA DE LA DELEGUEE INTERMINISTERIELLE, Anne Rubinstein

- **05 mai :** Participation à la restitution de l'évaluation du dispositif des petits-déjeuners à l'école, organisée par la Ville de Grigny
- **06 mai** : Audition de la Cour des Comptes sur les allocations familiales
- **06 mai** : Rencontre avec Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées de France
- **07 mai** : Participation en tant que membre du jury au concours de la Fondation La France s'engage 2025
- **11 mai** : Rencontre avec Sabrina Roubache, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage
- **12 mai** : Participation à la plénière du CNLE
- **13 mai** : Rencontre avec Gisèle Magnan, présidente de l'association Les Concerts de Poche
- **18 mai :** Rencontre avec Elodie Jacquier-Laforge, directrice générale d'Intercommunalités de France
- **21 mai** : Rencontre nationale de la DIPLP : "Agir sur la mobilité pour lutter contre la pauvreté"
- **21 mai** : Intervention à la conférence C.G.O.S
- **26 mai** : Déplacement commun de la déléguée interministérielle, Anne Rubinstein et du Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, Benjamin Maurice, dans les locaux de l'association La Cravate Solidaire
- **28 mai** : Séminaire des Commissaires à la lutte contre la pauvreté et de la DIPLP

📰 POUR ALLER PLUS LOIN



Etude de la double pénalité de pauvreté en France
Action Tank, 2023

En savoir plus



Enquête Budget de famille 2026
Insee 2026

En savoir plus



Privation matérielle et sociale en 2025
Insee 2026

En savoir plus



Rapport sur les inégalités, édition 2025
Observatoire des Inégalités

En savoir plus



Pauvres de nous
Documentaire France TV

En savoir plus



Les dépenses des ménages en France métropolitaine en 2017
Enquête Budget de famille
Insee 2017

En savoir plus

Vous avez un point de vue à partager ?

Contactez-nous

Retrouvez les Newsletters précédentes



avril 2024



mai 2024



juin 2024



juillet 2024



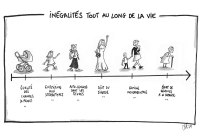
août 2024



septembre 2024



octobre 2024



novembre 2024



décembre 2024



janvier 2025



février 2025



mars 2025



avril 2025



mai 2025



juin 2025



juillet 2025



septembre 2025



octobre 2025



novembre 2025



décembre 2025



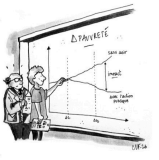
janvier 2026



février 2026



mars 2026



avril 2026

Retrouvez-nous sur

S'inscrire à la newsletter

La Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP)

14 Avenue Duquesne, 75007 Paris

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire